

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (31) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIER, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, E. FARHAT, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, B. ROUSSENQUE, JM. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, H. PREHER, N. CASSAN FAUX, Y. ERGÜL, A. BENDJILLALI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, G. MESLEM, C. PAILLER, F. MERY, M. METAIS, Y. GANIVELLE, K. WEINLAND, G. MICHAUD, S. LANSARI-CAPRAZ, E. AUDEBERT, L BRARD.

POUVOIRS (8) : C. FARINEAU, mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
É. AZIHARI, mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
S. COTTEREAU, mandant a pour mandataire L. RABUSSIER
M. MONTASSIER, mandant a pour mandataire P. MIS
A. LEBORGNE, mandant a pour mandataire AF. BOURAT
A. LAURENDEAU, mandant a pour mandataire M. BEN EMBAREK
P. BARAUDON mandant a pour mandataire Y. GANIVELLE

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Monsieur Mohamed BEN EMBAREK

OBJET : Projet de rénovation de la Maison Pour Tous – Création d'une autorisation de programme (AP) et de crédits de paiements (CP) et demande Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Par délibération en date du 28 janvier 2016, le conseil municipal avait approuvé la candidature de la commune à l'appel à projets régional « amélioration de la performance énergétique des bâtiments publics existants » et autorisé le Maire à solliciter auprès de la Région les financements européens disponibles dans le cadre de cet appel à projet.

Parmi les bâtiments retenus par la commune dans son dossier de candidature figuraient ceux de la Maison Pour Tous, 69 rue Creuzé, dans le cadre d'une opération globale visant à :

- d'une part, permettre une amélioration importante de sa performance énergétique (isolation par l'extérieur du bâtiment salle polyvalente, remplacement des menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière et réaménagements divers),*
- d'autre part, offrir un meilleur accueil aux habitants du quartier et rendre les locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite,*
- et enfin profiter de ces travaux pour repenser les différents espaces afin de répondre aux nouveaux usages de la structure.*

pour un montant total de 820 000 € TTC se décomposant comme suit :

- 763 300 € TTC pour les travaux (636 099 € HT),*
- 56 700 € TTC pour les frais d'études.*

*Une subvention auprès du FEDER par l'intermédiaire de la Région a été attribuée (150 000 €).
Un dossier de demande de financement sera également déposé auprès :*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 6 avril 2017

n°7

page 2/3

- de l'État par l'intermédiaire de la Dotation de Soutien à l'investissement local à hauteur de 250 000 €,
- de la CAF de la Vienne à hauteur de 50 % du montant des travaux plafonnés à 100 000 €.

La Commune de Châtellerault est propriétaire du bâtiment mis à disposition à titre gracieux par convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à la Maison Pour Tous 69 rue Creuzé ainsi que de 2 bâtiments annexes : "Espace Creuzé" et un local d'activités rue Madame. Le bâtiment principal accueille les activités de la Maison Pour tous : services secteur enfance (contrat local d'aide aux devoirs etc.) , jeunesse (local jeunes etc.), et famille (actions parentalité, animations famille etc.). La salle de spectacles permet l'organisation, dans un cadre sécurisé, de différentes manifestations culturelles ou autres (Cabaret du Carroy, réunions associations, soirées festives etc.).

Il convient de créer une autorisation de programme et de voter les crédits de paiement correspondants sur les 3 exercices budgétaires concernés, pour un montant total de 820 000 € TTC conformément au planning prévisionnel des travaux.

* * * * *

VU l'article L 2311-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'arrêté n° P/2016/200702/BAFE notifiant à la commune le montant de la subvention,

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant via une délibération du conseil municipal, le maire à souscrire un marché avant l'engagement de la procédure sur la base de la définition de l'étendue du besoin et du montant prévisionnel du marché,

VU la délibération du conseil municipal n°11 du 28 janvier 2016 autorisant la candidature de la commune à répondre à l'appel à projet régional "amélioration de la performance énergétique des bâtiments existants" pour la MPT,

CONSIDERANT l'opportunité de créer une autorisation de programme destinée à financer les différentes dépenses de cette opération sur plusieurs exercices,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide

- de créer une autorisation de programme d'un montant de 820 000 € TTC pour financer l'opération ;
- d'approuver le plan de financement ;

- de solliciter la DSIL à hauteur de 250 000 €

Les crédits de paiement (montants TTC) seront inscrits au budget de la ville, selon le calendrier ci-après :

		TOTAL	2017	2018	2019
Dépenses	Etudes, honoraires et divers	56 700 €	46 700 €	10 000 €	
	Travaux	763 300 €	280 300 €	326 000 €	157 000 €
	TOTAL T.T.C.	820 000 €	327 000 €	336 000 €	157 000 €
Recettes	Autofinancement (dont crédits accessibilité 183 480 €)	320 000 € (183 480 €)	177 000 € (130 000 €)	111 000 € (53 480 €)	32 000 € (0 €)
	FEDER	150 000 €	0 €	100 000 €	50 000 €
	DSIL	250 000 €	100 000 €	75 000 €	75 000 €
	CAF	100 000 €	50 000 €	50 000 €	0 €
	TOTAL T.T.C	820 000 €	327 000 €	336 000 €	157 000 €

Les dépenses et les recettes seront imputées à la sous fonction 422.5 au service gestionnaire 4550 chapitre 121 et aux articles budgétaires concernés.

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT
Publié à la mairie, le 12 AVR. 2017

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER